



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral n°2021-11-19-13 du 19 novembre 2021

portant proclamation des résultats pour les élections du Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU la circulaire du 9 octobre 2020 portant sur l'organisation des élections des membres des conseils d'administration et des conseils académiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du titre I^{er} du livre VII du code de l'éducation ;
- VU l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 25 juin 2021 ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU les Statuts de l'Université de Poitiers ;

- VU le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU les Statuts de l'INSPE ;
- VU l'arrêté électoral n°2021-10-12-13 du 12 octobre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2021-10-13-13 du 19 octobre 2021 modifiant l'arrêté électoral n°2021-10-12-13 du 12 octobre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2021-10-29-13 portant sur la recevabilité des listes de candidatures ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats du scrutin du 18 novembre 2021 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du jeudi 18 novembre 2021 ;
- VU le guide relatif aux élections des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

ARRÊTE

Article 1. Attribution des sièges

Conformément aux procès-verbaux de résultats, et à l'avis du Comité électoral consultatif, les sièges sont attribués comme suit :

Pour le Collège C :

- Un siège pour la liste « Pour une formation des enseignants universitaire professionnelle et ambitieuse – liste FSU »
 - o Monsieur Guillaume GARNIER

Pour un mandat de quatre ans.

Pour le Collège F :

- Quatre sièges pour la liste « Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université »
 - o Madame Stéphanie LE GAL (Titulaire)
 - o Monsieur Erwan COUSSY (Titulaire)
 - o Madame Paloma GREGOIRE (Titulaire)
 - o Monsieur Jerome BRETAUDEAU (Titulaire)

Pour un mandat de deux ans.

Article 2. Proclamation

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu(e)s les candidat(e)s de l'article 1^{er}.

Article 3. Publicité et exécution

Le Directeur de l'INSPE et sa Responsable administrative, ainsi que **le Directeur général des services** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

À Poitiers, le vendredi 19 novembre 2021

La Présidente de l'Université de Poitiers

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Virginie LAVAL

Annexe :

Procès-verbal de résultat du Collège C de l'INSPE

Procès-verbal de résultat du Collège F de l'INSPE



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le
19 novembre 2021



Elections aux conseils de l'Université de Poitiers

Résultats de tous les votes

Président du bureau de vote

Secrétaire

Damien Salles Amalia Veillon Elvire Diaz

Francois Dubasque

Signé par Damien Salles

Signé par Amalia Veillon

Signé par Elvire Diaz

Signé par Francois Dubasque

✓ Signé et certifié par yousign

Lorine Guerpillon Sonia Hays Anne Jollet Stéphanie Le Gal

Signé par Lorine Guerpillon

Signé par Sonia Hays

Signé par Anne Jollet

Signé par Stéphanie Le Gal

✓ Signé et certifié par yousign

Florian Duperre Alexandra Lafitte

Signé par Florian Duperre

Signé par Alexandra Lafitte

✓ Signé et certifié par yousign

✓ Signé et certifié par yousign

Lou Toa

Arnaud Rossignol Sylvie Alayrangues

Signé par Sandra Teixeira

Signé par Lou Toa

Signé par Arnaud Rossignol

Signé par Sylvie Alayrangues

✓ Signé et certifié par yousign

Marina Chatendeau Laure Castelneau Benjamin Bigaud

Signé par Marina Chatendeau

Signé par Laure Castelneau

Signé par Benjamin Bigaud

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - C - Tour unique**Instance : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation****Collège : C**

Nombre de sièges	1
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	41
Nombre de bulletins dans l'urne	18
Taux de participation	43,90 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	15
Nombre de bulletins blanc	3
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	15,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Pour une formation des enseignants universitaire professionnelle et ambitieuse - liste FSU	15	1

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
GARNIER Guillaume	Pour une formation des enseignants universitaire professionnelle et ambitieuse - liste FSU

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - F - Tour unique

Instance : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Collège : Usagers - F

Nombre de sièges	4
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	938
Nombre de bulletins dans l'urne	110
Taux de participation	11,73 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	106
Nombre de bulletins blanc	4
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	26,50

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université	106	4

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
LE GAL Stéphanie (titulaire)	Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université
COUSSY Erwan (titulaire)	Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université
GREGOIRE Paloma (titulaire)	Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université
BRETAUDEAU Jerome (titulaire)	Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université